



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2023

Délibération

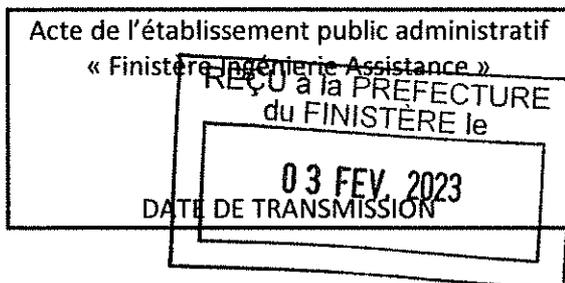
N° d'ordre : 2023-01-23-FIA1

Titre de la délibération n°1 : Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité pour l'année 2022 a été préparé. Il figure en annexe de la délibération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- d'adopter le rapport d'activité 2022 et de l'autoriser à le présenter à l'Assemblée générale de 2023.



Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillon



FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-01-23-FIA2

Titre de la délibération n°2 : Programme d'actions 2023

Le programme d'actions suivant est proposé pour l'année 2023 :

Le contexte actuel (augmentation constante des coûts de travaux et de l'énergie) génère des incertitudes sur les tendances de l'année à venir. Il est en effet difficile d'anticiper l'impact que cela aura sur les projets d'investissement des collectivités adhérentes. Il est probable que certains d'entre eux seront décalés de quelques mois, voire reportés de quelques années, mais les élus locaux auront toujours ce souhait de poursuivre les efforts engagés. En effet, 2023 sera l'année de mi-mandat qui correspond habituellement à une étape-clé dans le calendrier des équipes municipales pour le lancement de leurs projets.

Au cours du mandat précédent, la période de mi-mandat s'était ainsi caractérisée par une forte concentration des demandes d'assistances notamment au 1^{er} semestre.

En dépit de ces freins, les élus locaux sont en première ligne pour mettre en œuvre la transition écologique. Cela implique donc qu'ils engagent les projets en trouvant des solutions pour pallier l'augmentation des coûts et pouvoir générer malgré tout une activité soutenue.

Si FIA a déjà intégré ces évolutions dans la manière d'aborder les projets, l'équipe va devoir se mobiliser davantage pour proposer des solutions faisant converger ces deux principales problématiques. Le programme d'actions vise donc à faire évoluer les manières de travailler des agents de FIA pour qu'ils puissent dispenser des conseils plus pointus et faire aboutir les projets malgré la diminution des capacités d'investissement des collectivités. L'adaptation de l'offre impliquera également d'interroger directement les élus sur leur perception de l'avenir.

Si les nombreuses réunions liées au Pacte Finistère 2030 ont permis de constater un bon niveau de connaissance de FIA par les élus locaux, il s'avère qu'ils sont encore nombreux à ignorer l'offre de service ou à ne pas identifier à quelle étape du projet FIA peut être mobilisé. Le programme d'actions portera également sur le volet communication tout en trouvant un équilibre avec la capacité de l'équipe à répondre à un accroissement des demandes.

1. Renforcer l'approche globale et la dimension environnementale pour des projets plus sobres

Actions
Augmenter le nombre d'analyses d'opportunité en amont des études de faisabilité
Dans les études de faisabilité : <ul style="list-style-type: none">- systématiser les conseils en matière de mutualisation des locaux, modularité des espaces et d'optimisation des existants ;- comparer dès que possible, les scénarios de réhabilitation du bâti ancien et de démolition-reconstruction et encourager les scénarios favorisant la densification urbaine ;- développer la sensibilisation des élus en matière de gestion alternative des eaux pluviales, de biodiversité, de emploi et de recyclage des matériaux ;- faire des préconisations plus ciblées en termes de périmètre ou de maintien de l'existant pour réduire les coûts.
Conforter le partenariat avec les agences locales de l'énergie dans un contexte d'accroissement des besoins dans les domaines des énergies renouvelables, de la performance énergétique et de l'utilisation des matériaux biosourcés
Utiliser les marges de manœuvre laissée par la commande publique pour favoriser des projets moins onéreux tout en renforçant leur caractère vertueux

2. Anticiper l'évolution des attentes des élus

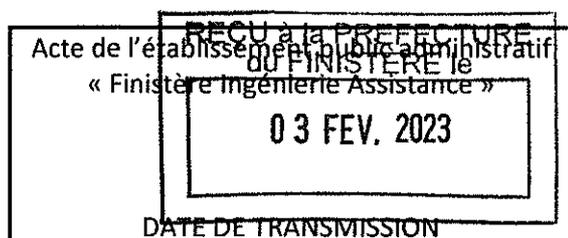
Actions
Rencontrer des adhérents afin de les interroger sur leurs besoins futurs en ingénierie
Etablir des échanges réguliers avec l'AMF 29, principal relai auprès des élus locaux, afin de mieux connaître les attentes des équipes municipales

3. Rappeler les missions de FIA auprès des équipes municipales

Actions
Distribuer une lettre d'information numérique tous les 6 mois
Proposer un rendez-vous de présentation de FIA aux équipes municipales identifiées par le Département, lors des visites du Pacte Finistère 2030, comme ayant besoin d'un appui en ingénierie

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- de proposer à la validation de l'Assemblée Générale le programme d'actions pour l'année 2023.



Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon



FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-01-23-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : budget primitif 2023

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 novembre 2022 et au cours duquel ont été présentées les perspectives en dépenses et en recettes pour l'année à venir, le moment est venu de voter le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le budget 2023 est ainsi estimé à 429 012€ (sans le report de l'année 2022).

L'activité de FIA génèrera les types de recettes suivantes au cours de l'année 2023 :

La participation du Conseil départemental est estimée à 210 000 euros.

La contribution des adhérents atteindra 187 000 €.

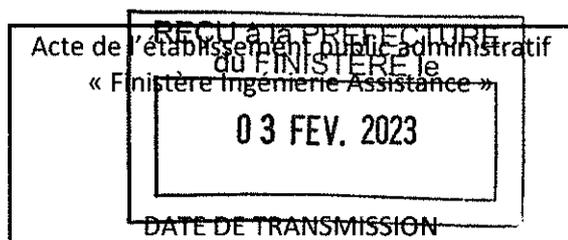
La facturation des prestations est estimée à 30 000 €.

L'activité de FIA génèrera les types de dépenses suivantes au cours de l'année 2023 :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) s'élèvera à environ 416 170 €.
- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devraient s'élever à 8 818€.
- Pour l'année 2023, la section d'investissement, d'un montant de 2 012€, ne concerne que les amortissements du site internet.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- d'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023



Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-01-23-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Cinq nouvelles communes souhaitent adhérer cette année à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

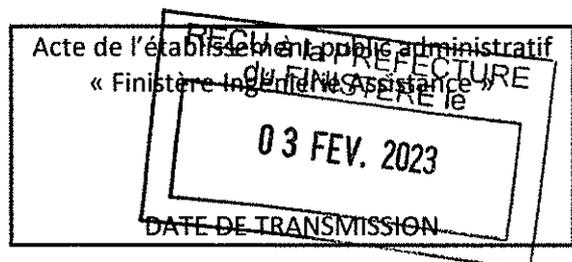
Ainsi, les conseils municipaux des communes ci-dessous ont valablement délibéré en vue de cette adhésion aux dates suivantes :

HUELGOAT	6 décembre 2022
PLOUNEVENTER	8 décembre 2022
PLEYBEN	8 décembre 2022
BODILIS	20 décembre 2022
LANNEANOU	9 janvier 2023

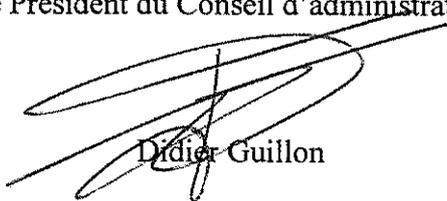
Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 153 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux communes de Huelgoat, Plouneventer, Pleyben, Bodilis et Lannéanou qui ont valablement délibéré.



Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillon

